

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 22 mars 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-DEUX MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au domaine de Béthencourt, à Baillevall (Oise).

Membres titulaires présents : Madame Francine PELTIER, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-Guy BRUYER, Patrick DAVENNE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Olivier FERREIRA, Jean-Claude PELLERIN, Francis THOMAZON.

Membre suppléants présents : Messieurs Thierry BALLINER, Romuald GERARD, Serge LAMBERT.

Membres titulaires absents : Madame Chantal BARBAY, Messieurs Jean-François CROISILLE, Frans DESMEDT, Bernard DUBOUIL, Raymond GALLIEGUE, Jean-Pierre GOURDOU, Patrick GUIBON, Jérémy LAGACHE, Francis MENU, Alexandre OUIZILLE, Nicolas TASSEL, Christophe YSSEMBOURG.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023
3. Approbation du compte de gestion 2022
4. Approbation du compte administratif 2022
5. Reprise et affectation des résultats 2022
6. Budget 2023
7. Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la mise en place d'un suivi
8. Signature d'une convention de partage de données avec Picardie Nature

Avant le début du conseil, M. Menvielle présente la situation hydrologique du bassin. Il indique que les niveaux n'ont quasiment jamais été aussi bas à cette période de l'année, à l'exception de 1992 et 2006. Il précise également que les demandes de prélèvements en eau souterraine pour l'irrigation ont considérablement augmenté sur les dernières années (+1.2 M m³ sur les 4 dernières années, soit une augmentation de presque 150% par rapport à 2016).

M. Balliner demande sur quelle nappe ont lieu les prélèvements.

M. Menvielle répond que la majorité des nouveaux prélèvements sont plutôt sur l'amont du bassin et qu'à cet endroit, il n'y a que la nappe de la craie.

M. Ferreira mentionne la situation de la CCLVD qui prélève dans une nappe à proximité des marais de Sacy, mais sans impact sur ce milieu. Cela a été prouvé par un hydrogéologue. Il indique qu'une rencontre est prévue prochainement avec le SMOA. En ce qui concerne la sécheresse en cours, il annonce la tenue d'une commission locale de l'eau du SAGE, dédiée au sujet. Il souhaite en tant que président que tous les usagers soient concernés par des mesures car le premier préleveur reste l'Alimentation en Eau Potable.

M. Baltz regrette le poids politique important de la chambre d'agriculture par rapport aux élus. Il précise qu'en général les forages des collectivités sont moins profonds et moins puissants que ceux destinés à l'irrigation.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 22 mars 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

M. Ferreira mentionne la mauvaise image renvoyée par quelques agriculteurs qui irriguent en plein après-midi, ce qui complique la communication vis-à-vis du grand public.

M. Baltz parle également de la problématique des fuites de réseau et regrette le manque de soutien financier de l'Etat.

M. Degouy répond que sur son territoire, les réseaux sont équipés de compteurs sectoriels et qu'une fuite est vite détectée et réparée, ce qui limite les pertes. Il précise qu'il ne faut pas attendre d'être en difficulté pour agir, mais être prévoyant.

M. Lambert rappelle que les échanges prouvent bien que l'eau est un sujet qui ne doit pas être géré à la commune mais bien à l'intercommunalité voire au-delà.

M. Ferreira indique que la CCLVD travaille à la mise en place d'une tarification évolutive (plus on consomme, plus le prix au mètre cube est élevé), et qu'il réfléchit en parallèle à inclure un tarif social (prix dégressif en fonction des revenus).

M. Balliner préférerait qu'il y ait un volume minimal gratuit puis une évolution par tranche de consommation.

M. Lambert répond qu'une tarification en fonction des revenus est très compliquée à mettre en œuvre en raison du caractère sensible des données fiscales.

Suite à ce point sécheresse, M. Menvielle présente rapidement les travaux réalisés durant le premier trimestre : entretien et travaux de végétation sur le ru de la Garde et le moulin de Ramecourt.

M. Lambert prend la parole pour féliciter le SMBVB pour le travail mené. Le marais de Clermont devrait être bien restauré à la fin de l'année, alors que le projet n'a émergé qu'il y a 5 ans. Il souhaite en faire un lieu de pédagogie et de sensibilisation. Il propose de réaliser prochainement un point d'étape pour valoriser le site sur le long terme.

En ce qui concerne les travaux d'entretien, Mme Peltier et M. Bruyer font part de leur mécontentement, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets par l'entreprise.

M. Ferreira indique que le point a été abordé en bureau et qu'il pourrait être envisageable de présenter aux EPCI le projet mené sur la vallée dorée de mise en place de filet de récupération à la sortie des réseaux d'eau pluviale et d'installation de macarons (« Ici commence la Brèche »).

M. Pellerin valide la proposition et aimerait qu'une réunion soit organisée avec les services du clermontois.

DEL 2023/13 – Election du secrétaire de séance

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, nomme Jean-Jacques DEGOUY secrétaire de séance.

DEL 2023/14 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

DEL 2023/15 – Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dressé par le comptable du Trésor, et avoir constaté la concordance des chiffres de l'ordonnateur,

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 22 mars 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

- Reconnaît les opérations régulières,
- Déclare que le compte de gestion 2022 du budget du syndicat, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part est adopté.

Monsieur Ferreira quitte la salle pour le point suivant.

DEL 2023/16 – Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Degouy, Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, dressé et présenté par Monsieur Olivier Ferreira, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité**,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 780 997.17 € et à 862 058.91 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 81 061.74 €.
- Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 23 277.82 € et à 6 745.40 € occasionnant un déficit d'investissement de 16 532.42 €.

Adopte le compte administratif 2022 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche.

Monsieur Ferreira revient suite à l'adoption du compte administratif.

DEL 2023/17 – Reprise et affectation des résultats 2022

Vu la présentation des résultats 2022 confirmée par le trésorier,

Le Conseil syndical, constatant la sincérité des résultats présentés, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide de procéder à la reprise des résultats au budget primitif 2023 des résultats de l'exercice 2022 et à leur affectation comme suit :

- 12 588.78 € du résultat d'investissement sont reportés en dépense d'investissement (001)
- + 12 588.78 € du résultat de fonctionnement sont affectés au financement de la section d'investissement RAR compris (1068)
- + 220 984.48 € du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002).

DEL 2023/18 – Budget 2023

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 22 mars 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Adopte le budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche 2023,
Présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 2 066 052 €,
Présenté en équilibre en section d'investissement pour 75 705 €,
Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

M. Ferreira remercie les élus pour leur confiance.

Mme Peltier demande si dans les budgets communaux, la participation aux travaux peut être imputée en investissement.

M. Menvielle répond que la trésorerie est plutôt d'avis de l'imputer en fonctionnement, par cohérence avec le budget du SMBVB.

M. Ferreira se propose de contacter M. Grattepanche, de la DGFiP, afin d'éclaircir le point. Il précise également qu'il est possible de récupérer la TVA même sur des dépenses de fonctionnement.

DEL 2023/19 – Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la mise en place d'un suivi

Comme discuté lors du DOB, le syndicat souhaite investir dans du matériel de suivi hydraulique et développer son suivi écologique.

Le coût estimé du suivi hydraulique est de 35 000 € HT, susceptible d'être financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il comprend la mise en place d'une station de mesure de débit à Fitz-James, l'acquisition d'un courantomètre portatif, l'acquisition d'instruments de jaugeage et l'achat de matériel topographique. Ces acquisitions vont permettre d'améliorer le suivi hydrologique du bassin, notamment sur certains petits affluents, ainsi que la préparation et le suivi des travaux réalisés par le SMBVB.

En parallèle, le suivi écologique sera amélioré cette année par la réalisation de mesures sur les macro invertébrés et la flore, sur les sites restaurés les dernières années. Le coût de ce suivi est estimé à 19 000 € TTC, financé aussi à 80% par l'Agence de l'eau.

Considérant la nécessité de développer un suivi hydraulique quantitatif des eaux superficielles, en complément de la station de mesure DREAL située à Nogent sur Oise,

Considérant la nécessité de développer le suivi écologique sur les sites restaurés par le SMBVB,

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Approuve la mise en place d'un suivi hydraulique (acquisition d'une station fixe et d'équipements mobiles) dont les dépenses seront imputées en investissement,

Approuve la mise en place d'un suivi écologique sur les sites restaurés ou en projet, dont les dépenses seront imputées en fonctionnement,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% sur ces 2 projets,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

DEL 2023/20 – Signature d'une convention de partage de données avec Picardie Nature

Picardie Nature récolte de nombreuses données d'inventaires via ses adhérents. L'utilisation de ces données pourrait permettre d'améliorer les actions du syndicat, les préciser et faciliter les procédures réglementaires. Certaines de ces données ne sont pas accessibles librement (géolocalisation, espèces protégées...), il convient de signer au préalable une convention d'échange avec cet organisme. Le SMBVB bénéficiera alors de l'ensemble des données récoltées par Picardie Nature en échange de la transmission des inventaires réalisés lors des projets que nous menons. L'échange est gratuit.

Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche
Séance du 22 mars 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Approuve la signature d'une convention avec Picardie Nature pour faciliter les échanges de données,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Suite à ces différents points, M. Ferreira annonce que le sénateur Bascher souhaite rencontrer les vice-présidents du syndicat pour échanger sur les mesures à prendre pour lutter contre la sécheresse. La rencontre est prévue le 17 avril.

Il annonce également la tenue d'une réunion en préfecture le 12 mai prochain au sujet de la mise en œuvre d'une modélisation de la nappe. Cette réunion regroupera la préfecture, l'agence de l'eau, la DREAL, les SAGE et les chambres consulaires.

Annexes consultables sur demande

La séance est levée à 20h.

Fait à Clermont, le 23 mars 2023

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques DEGOUY



Le Président de séance,

Olivier FERREIRA



